

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 7 mai 2024
Réf : 2490 OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE D – 263- M. FRANÇOIS MICHAUD	Présents : Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie – M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole

Dans le cadre de l'aménagement de la « boucle d'Ardent » Monsieur MUFFAT Michel propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de la parcelle, cadastrée section D N° 263 pour une surface de 59m, appartenant à Monsieur François MICHAUD.

Il indique que le prix d'acquisition de cette parcelle située en zone « Ne » du PLUI-h, est fixé à : 6,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

$$59\text{m}^2 \times 6,00\text{€} = 354,00\text{€}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune de la parcelle D N° 263 pour une surface 59m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 59m² X 6.00 € = **354,00 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Mme MICHAUD Carole



Acte certifié exécutoire

Après transfert en Préfecture le

Et publication le

A Montriond le 13 Mai 2024

Le MAIRE,
DENNE JEAN- CLAUDE

